

Initiatives ministérielles

Je voudrais faire remarquer tout d'abord que certains députés ont été élus à une époque où il n'y avait pratiquement pas de discussions à la Chambre ou dans le pays au sujet de l'abolition des pensions.

Je renvoie le député aux élections de 1988. Il était conservateur à l'époque et il travaillait pour un député conservateur qui cherchait à être réélu et qui allait toucher une pension. Autant que je sache, il y a peut-être déjà droit. Je ne sais pas pour qui il travaillait à cette époque-là, mais il était tout à fait d'accord avec cela. Il n'y a pas eu de débat public au sujet des pensions en 1988.

De nombreux députés élus à cette époque ont, en toute bonne foi, quitté leur emploi et accepté une réduction de salaire pour prendre le salaire de député et le droit à une pension éventuelle à la fin de leur service à la Chambre des communes.

La pension était généreuse. Elle l'est toujours et elle le restera, c'est vrai. Toutefois, les députés qui se sont présentés aux élections de 1988 et aux élections antérieures, l'ont fait en sachant que, à la fin de leur mandat, ils seraient en quelque sorte indemnisés, d'une manière qui était généreuse, mais conçue pour compenser la perte de revenus subie du fait qu'ils ont été élus au Parlement.

Le député nous dit maintenant que ces gens attendaient quelque chose qui était exorbitant, qu'ils ne devraient pas recevoir la pension à laquelle ils ont légalement droit. Les réformistes veulent modifier la loi pour empêcher ces personnes de toucher ces allocations de retraite.

Je peux comprendre leur attitude, étant donné qu'une seule personne parmi eux a droit à la pension, qu'une seule personne parmi eux a été élue en 1988. En fait, la députée en question a été battue en 1988, puis elle a été élue dans une élection complémentaire. Il n'y en avait pas un seul en 1988 et ils ne parlaient pas beaucoup des allocations de retraite. Ce n'était même pas à l'ordre du jour.

Le problème ne se posait pas pour moi en 1993. Quoi qu'il en soit, les réformistes soutiennent que les députés qui ont été élus avant cette période sont des goinfres qui mangent à toutes les tables parce qu'ils ont été élus sous un régime de rémunération qu'ils acceptent encore. La plupart des gens qui aspirent à une carrière commencent par étudier le régime de rémunération qu'on leur propose pour savoir de quoi il retourne.

Après quoi, ils réussissent à décrocher l'emploi ou, en l'occurrence, à se faire élire. Et voilà que les réformistes, ces ouvriers de la onzième heure, les accusent d'être des goinfres qui mangent à tous les râteliers parce que le régime de rémunération qu'ils ont accepté au départ est inacceptable aux yeux des nouveaux venus.

Tout d'abord, c'est un argument qui ne tient pas debout. Il est fallacieux. Les députés de la Chambre qui ont été dûment élus sous un régime de rémunération donné ont droit de toucher la pension qu'ils ont méritée.

Qu'a fait l'actuel gouvernement à cet égard? En 1993, il fait deux promesses en ce qui a trait à la réforme de ce régime. Il a d'abord promis de mettre fin au cumul, puis de fixer un âge

minimal pour que les députés ne touchent pas la pension trop jeunes.

Ce projet de loi concrétise ces deux promesses. Il modifie l'âge minimal de retraite et interdit le cumul. Le gouvernement est cependant allé encore plus loin en réduisant le taux d'accumulation des prestations, si bien que les parlementaires qui ont été élus sous un régime de rémunération donné toucheront moins. À mon avis, il s'agit là d'un changement très important qui n'a pas été apprécié à sa juste valeur par les réformistes, et ce, pour une bonne raison: ils vont tous s'en retirer.

• (1020)

Je suis persuadé que les électeurs vont accélérer le retrait des réformistes du régime de retraite. Ils n'y auront pas droit, de toutes façons. Le seul réformiste qui y a eu droit, c'est la députée de Beaver River. Je suis convaincu qu'aucun autre réformiste n'y aura droit.

Si la députée de Beaver River a fait grand bruit autour du régime de retraite, c'est pour une bonne raison. Elle a été poussée à se retirer du régime de retraite par ses collègues qui l'ont muselée, qui l'ont envoyée au tapis et qui l'ont forcée à se retirer du régime pour qu'elle puisse rejoindre leurs rangs. De toute façon, ils ne seront pas réélus aux prochaines élections. Ils ne seront pas admissibles, mais ils l'ont muselée et l'ont poussée à se retirer du régime. C'est pourquoi elle est si choquée.

C'est elle qui, avec son chef, avait demandé que l'on insère dans le projet de loi l'article de non-participation et c'est elle qui, aujourd'hui, voudrait qu'on le retire du projet de loi. Elle veut qu'on le retire du projet de loi parce qu'elle veut sa pension. Elle est choquée parce qu'elle ne peut pas avoir sa pension. J'ai entendu dire qu'elle allait prendre des leçons de lutte à Calgary, en fin de semaine, parce qu'elle en a besoin pour affronter ses collègues, qui l'ont envoyée au tapis.

Je voudrais parler d'un autre aspect. Nous entendons dire constamment que nous devrions réduire davantage la pension. Nous ne sommes pas allés assez loin. Cependant, nous n'entendons pas le Parti réformiste dire que nous devrions changer davantage le système de cumul en empêchant le cumul non seulement chez les personnes qui occupent des postes au sein du gouvernement fédéral mais aussi chez celles qui reçoivent une autre pension d'une autre source. Pourquoi? Parce qu'il y a au moins trois députés, en face, qui touchent une pension importante du gouvernement du Canada.

M. Morrison: Du gouvernement fédéral?

M. Milliken: Oui, trois des députés d'en face reçoivent une pension du gouvernement fédéral. Ils reçoivent des pensions de service militaire importantes, généreuses, et il y en a d'autres peut-être. Ils empochent cet argent tout en touchant un salaire parce qu'ils siègent à la Chambre. Ils ne parlent pas d'étendre le cumul parce que leurs propres collègues en ressentiraient les effets sur leur portefeuille. Ils devraient avoir plus de sympathie pour la députée de Beaver River et la laisser exprimer ses opinions sans l'envoyer au tapis.